

CCIL Education Islamique - Règles Covid-19 pour la rentrée 2020/2021

Nous préconisons ci-après les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la santé dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 à l'attention des établissements d'enseignement secondaire (en date du 22 juin 2020) (<https://sante.public.lu/fr/espace-professionnel/recommandations/direction-sante/000-covid-19/000-covid-191-annexes/recommandations-sanitaires-enseignement-secondaire.pdf>).

- En cas de maladie ou de symptôme(s) (fièvre, toux, courbature, mal de tête ...), rester chez soi et contacter le médecin de famille.
- Port du masque obligatoire
- Lavage des mains à l'eau - savon ou bien les désinfecter par une solution hydro-alcoolique
- Distanciation physique recommandée d'au moins 2 mètres.
- Interdiction de tout rassemblement au sein de la mosquée.
- Éviter de se serrer les mains, les accolades et les embrassades.

Chaque fidèle doit obligatoirement se désinfecter les mains à l'entrée de la Mosquée. La désinfection des mains lors de la sortie est fortement recommandée également.

Pour les personnes responsables ou bénévoles qui restent pendant une durée prolongée à la Mosquée, il est recommandé de multiplier et d'intensifier le lavage des mains à l'eau et au savon ou bien l'utilisation de solution hydro-alcoolique. Ceci est valable aussi pour les élèves des cours d'éducation islamique.

Les déplacements au sein de la Mosquée doivent être les plus limités possible. Lors de tout déplacement dans l'enceinte de la mosquée, les fidèles doivent porter leur masque. Il est interdit aux fidèles de stationner dans les espaces de circulation.

Nous conseillons et préconisons que les salles des ablutions soient fréquentées uniquement en cas de besoin urgent, notamment pour les élèves.

Les salles de classes ne seront accessibles qu'aux élèves ainsi qu'aux enseignants et seulement pendant leurs cours.

Le port d'un masque est obligatoire pour chaque personne, enseignant ou élève, lors de la circulation au sein de la mosquée et les salles de classes. Les seules dérogations à cette règle sont les enfants âgés de moins de 6 ans, les personnes en situation de handicap attesté par un certificat médical leur rendant impossible le port d'un masque, ainsi que pour les enfants de moins de 13 ans quand ils se trouvent à l'extérieur en plein air.

Une fois assis à leur place, les élèves peuvent enlever leur masque. Ils doivent le remettre dès qu'ils se déplacent à nouveau, ne serait-ce que pour aller au tableau. A

noter que le port du masque en position assise reste recommandé, surtout quand une distance de 2 mètres ne peut pas être garantie.

Les enseignants peuvent enlever leur masque lorsqu'ils sont en train de dispenser leur cours. Puisque l'enseignant doit - dans la majorité des cas - enlever son masque pour enseigner, une distance de 2 mètres entre l'enseignant et la première rangée d'élèves est obligatoire.

Les élèves doivent s'installer sur des places assises assignées. Ces places assignées doivent si possible être distancées de 2 mètres en fonction de la configuration des locaux.

Le port du masque lors des récréations à l'extérieur est recommandé. Le port du masque est obligatoire si la récréation est tenue à l'intérieur.

Les enseignants gardent leur matériel (craie, white board marquées, éponges, etc) avec eux. En cas de changement de salle, ils doivent les emporter systématiquement avec eux. Les enseignants ainsi que les élèves sont interdits de partager leur équipement et matériaux (ainsi que leur collation pendant les pauses), excepté pour les personnes appartenant au même ménage.

Des poubelles - idéalement avec un couvercle automatique ou une pédale à pied - seront mises à disposition à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mosquée, ainsi que dans chaque salle de classe, pour la collecte des mouchoirs, serviettes en papier, masques, gants ou autres objets potentiellement contaminés.

Respectant les consignes légales relatives à la restauration collective, nous déconseillons des repas communs s'ils ne sont pas absolument nécessaires. Idéalement, lors des journées de cours, chaque élève apportera son sandwich et ses boissons pour les consommer individuellement lors des récréations.

Les fidèles, les élèves ou enseignants présentant des symptômes sont dans l'obligation morale et légale de rester chez eux et de consulter un médecin.

Un fidèle, un élève ou un enseignant développant des symptômes lors d'une prière ou des cours doit immédiatement mettre un masque et sortir de la mosquée.

Toute personne présentant un risque infectieux, ceci indépendamment du niveau du risque, ne pourra participer aux prières ou aux cours pendant au moins les 14 jours à partir du moment de l'infection supposée. Elle pourra participer à nouveau aux prières et/ou réintégrer les cours après un test négatif.